

2022-11



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 12

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 30 juin 2022 à 19 heures 30 minutes

Sont présents : BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie, LICHTIN Sophie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, SAGET Laurent, WALGENWITZ Éric, WALGENWITZ Jérémie, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas.

Absents excusés : RICHARD Marie-José, SARROCA Mylène et WOLF Vivien.

Ont donné procuration : SARROCA Mylène à LICHTIN Sophie et WOLF Vivien à WEISS Jean-Julien.

Secrétaire de séance : LILLER Laurent.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Achat parcelle de forêt section 22 n°66
4. Chasse : agrément de permissionnaires
5. Subventions aux associations
6. Rénovation de l'église : financement
7. Audit énergétique
8. Urbanisme : Délibération pour soumettre les ravalements de façades à déclaration préalable et les démolitions à permis
9. Divers

M. le Maire précise qu'il y a eu une petite erreur de frappe : le point n°8 de l'ordre du jour est « Délibération pour soumettre les ravalements de façades à déclaration préalable et les démolitions à permis ».

M. le Maire donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement et M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1
Approbation du P.V. de la séance du 24 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (Laurent DRAXEL, absent lors de cette réunion).

Point n° 2
Désignation du secrétaire de séance

M. LILLER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Point n° 3
Achat parcelle de forêt section 22 n°66

M. le Maire expose à l'assemblée : La commune prévoit d'acheter la parcelle de forêt située en section 22 n°66 d'une contenance de 7a70 à M. BOVÉ Jean-Pierre, dans l'optique d'échanger ensuite cette parcelle avec un morceau de 14 ares environ à détacher de la parcelle 241 section 22 appartenant au Centre de Formation pour la paix entre l'homme et l'animal, pour l'implantation de la digue dans le cadre de la lutte contre les inondations. La contenance n'étant pas équivalente, il conviendra de déterminer la contrepartie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'achat de la parcelle n°66 section 22 au prix de 1000 € à M. BOVÉ Jean-Pierre ;
- Autorise l'échange de cette parcelle contre un morceau à détacher de la parcelle 241 section 22 d'une contenance approximative de 14 ares, appartenant au Centre de Formation pour la paix entre l'homme et l'animal, étant entendu que la contenance n'étant pas équivalente, il conviendra de déterminer la contrepartie ;
- Décide de prendre en charge les frais d'arpentage pour la division de la parcelle 241 ainsi que les frais notariés relatifs à la rédaction des actes nécessaires.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Point n° 4
Chasse : Agrément de permissionnaires

M. MUTH Claude, Président de l'Association de Chasse 'Le Clos du Châtaignier' (adjudicataire du lot de chasse n°2), nous a adressé les documents pour la désignation de 3 nouveaux permissionnaires, à savoir :

- Monsieur Denis Fernand GIGANDET – Place de la Liberté 2 – 2800 DELEMONT (Suisse)
- Monsieur Sébastien GIGANDET – Route des Grottes 78F – 2912 RECLERE (Suisse)
- Monsieur Roland DUCOMMUN – 22 rue du Chêne – 25190 MONTECHEROUX

La commission communale consultative de la chasse réunie le 16 mai a donné un avis favorable pour l'agrément de ces permissionnaires sous réserve de la présentation des pièces justificatives complémentaires nécessaires.

Les dossiers ont été complétés depuis.

Considérant que les conditions prévues au cahier des charges des chasses communales sont respectées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable pour la désignation des trois permissionnaires cités ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette désignation.

Point n° 5
Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 300 € à Créaliance pour l'organisation du 'Chantier Jeunes' à Soppe-le-Bas. Pour rappel, plusieurs jeunes âgés de 11 à 17 ans viendront réaliser de petits travaux dans notre commune durant deux journées au mois de juillet.

2022-12

L'objectif de ces chantiers jeunes est tout d'abord de rendre le jeune acteur de son environnement en participant à l'entretien et à l'aménagement de son lieu de vie.
Le second objectif est de faire découvrir et de préparer le jeune au monde du travail pour lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle.

Par ailleurs, M. le Maire tient à préciser au Conseil Municipal que, comme le prévoit le règlement de subventionnement des associations, une subvention d'un montant de 100 € sera versée aux différentes associations qui organisent les Stammtisch.

Considérant l'intérêt que représente l'action 'Chantier Jeunes' proposée par Créaliance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à Créaliance pour l'organisation du chantier jeunes.

Point n° 6

Rénovation de l'église : financement

M. le Maire expose à l'assemblée : Les travaux de rénovation de l'église vont pouvoir débuter à l'automne. L'appel d'offres a été lancé et l'analyse des offres par l'architecte est en cours. Il est proposé de recourir à un emprunt pour financer ces travaux. En effet, les taux sont encore particulièrement intéressants mais cela est en train d'évoluer à la hausse.

Au budget, un emprunt d'un montant de 300.000 € a été inscrit. Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal en vue de consulter les établissements bancaires pour des offres de prêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à consulter les banques en vue de contracter un emprunt d'un montant de 300.000 €.
- Il est précisé que le Conseil Municipal se réunira à nouveau lorsque toutes les offres seront parvenues pour procéder au choix de la banque retenue.

Point n° 7

Audit énergétique

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'être subventionné par le Pays Thur Doller au travers du programme ACTEE pour la réalisation d'un audit énergétique, à condition de transmettre les factures correspondantes avant le 15 mars 2023. De plus, sous certaines conditions, il serait également possible d'obtenir un financement de la Région.

M. le Maire propose de faire réaliser une étude sur l'opportunité de réalisation d'un réseau de chaleur afin d'alimenter les bâtiments communaux ainsi que, le cas échéant, les habitations situées à proximité.

Cette étude permettrait d'obtenir les éléments nécessaires afin d'envisager ou non la réalisation d'un réseau de chaleur.

Mme GUTTIG Stéphanie note qu'il est dommage que cette réflexion intervienne après les travaux de l'église, dans lesquels est inclus le remplacement du chauffage.

M. MAZAJCZYK Richard rappelle que dans le cadre de ces travaux, il a été prévu de mettre en place une conduite vers la rue Principale, dans l'optique de mutualiser les moyens de chauffage des différents bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'autoriser M. le Maire à rechercher un Bureau d'études pour la réalisation des études précitées et à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès du Pays Thur Doller et auprès de la Région Grand Est.

Point n° 8

Urbanisme : délibération pour soumettre les ravalements de façades à déclaration préalable et les démolitions à permis

M. le Maire informe l'assemblée : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été voté le 15 juin 2022 par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Après la réalisation des différentes mesures de publicité, il est désormais applicable depuis le 28 juin 2022.

A la suite de cette approbation, si le Conseil Municipal le souhaite, il convient de délibérer à nouveau pour :

- Soumettre les ravalements de façades à déclaration préalable
- Soumettre les démolitions à permis de démolir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de soumettre les ravalements de façades à déclaration préalable
- Décide de soumettre les démolitions à permis de construire.

Point n° 9

Divers

Opération de collecte pour l'Ukraine :

Mme LICHTIN Sophie a demandé que soit rajoutée la mention suivante concernant ce point figurant au point divers du dernier conseil municipal :

Mme GUTTIG Stéphanie exprime son désaccord sur le choix de collecte retenu et estime qu'une collecte de fonds aurait été plus adaptée (d'après un article paru dans la presse).

Histoire et Patrimoine : parcours historique

M. le Maire informe que le projet de parcours historique porté par la commune a obtenu une subvention de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ainsi que de la CcA.

Ce parcours sera inauguré au mois de septembre à l'occasion des 'Journées du Patrimoine'.

Rénovation de l'église : dossier chauves-souris

Suite à la réunion avec les services compétents (DREAL-LPO-Brigades Vertes et GEPMA), un rapport a été rédigé afin d'expliquer les travaux envisagés et les mesures prises pour réduire les impacts sur la colonie de chauves-souris (respect de l'habitat, identification et conservation des accès aux combles pour les chauves-souris,...). Remerciements à Mme LICHTIN Sophie qui a rédigé ce rapport, ainsi qu'au GEPMA qui a effectué les repérages nécessaires à l'identification des accès.

Nous avons obtenu un accord, verbal pour le moment, de la DREAL pour la réalisation des travaux sans qu'il soit nécessaire de déposer une demande de dérogation, étant donné le décalage des travaux à l'automne (hors de la période de présence de la colonie) et l'ensemble des mesures prises pour limiter au maximum les impacts des travaux.

Affectation des locaux : ancienne école élémentaire

Compte tenu du projet de pôle médical qui va se concrétiser à Burnhaupt-le-Haut (Dr PETERSCHMITT), M. le Maire indique que le projet Médisoppe ne pourra pas se faire.

Il convient à présent de réfléchir à une autre affectation : en faire un autre logement ? Une Maison d'Assistantes Maternelles ? Un café littéraire avec bar à jeux ? Autre proposition ?

2022-13

M. le Maire propose de constituer un groupe de travail pour mener la réflexion : toute personne intéressée devra se signaler en mairie. Il est proposé que le comité consultatif travaux y soit également associé.

- **Frais kilométriques des élus dans le cadre de leurs missions**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de se faire verser des indemnités kilométriques pour les déplacements effectués dans le cadre de leur fonction d'élu. Se rapprocher de la mairie pour obtenir les conditions de remboursement et les justificatifs à présenter.

- **Point travaux**

M. BITSCH Raymond informe le Conseil Municipal sur les travaux prévus ou en cours :

- ✓ Nécessité de remplacer les cadrans et minuteriers de l'horloge de l'église. Un devis a été demandé à l'entreprise BODET et s'élève à 4.684 € HT. Ces travaux seront réalisés à l'occasion des travaux de rénovation afin de profiter de la présence de l'échafaudage.
- ✓ Signalisation : travaux de traçage et remplacement de panneaux.
- ✓ Réparation de voirie : devis de 3.675 € HT pour réparation des affaissements, nids de poule dans la rue Principale.
- ✓ Mise en place de 3 canisacs (école, place de l'église et place du village).

- **Dégâts suite orage**

Peu de dégâts rapportés par les habitants (2 signalements seulement). Il n'y aura pas de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

- **Zone artisanale : panneau**

Un panneau listant les entreprises situées dans la zone artisanale de Soppe-le-Bas a été posé à l'initiative de la communauté de communes. Ce dernier est mal posé ; de plus la liste des entreprises n'est pas à jour.

Ceci a déjà été signalé à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la séance du 30 juin 2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Achat parcelle de forêt section 22 n°66
4. Chasse : agrément de permissionnaires
5. Subventions aux associations
6. Rénovation de l'église : financement
7. Audit énergétique
8. Urbanisme : Délibération pour soumettre les ravalements de façades à déclaration préalable et les démolitions à permis
9. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
LICHTIN Sophie	1 ^{ère} Adjointe		
WALTER Brigitte	2 ^{ème} Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	3 ^{ème} Adjoint		
BITSCH Raymond	4 ^{ème} Adjoint		
RICHARD Marie-José	Conseillère municipale	Excusée	
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal		
SAGET Laurent	Conseiller municipal		
WALGENWITZ Jérémie	Conseiller municipal		
WOLF Vivien	Conseiller municipal	Procuration à WEISS Jean-Julien	
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		

2022-14

GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
SARROCA Mylène	Conseillère municipale	Procuration à LICHTIN Sophie	
LILLER Laurent	Conseiller municipal		